

LE QUESNOY
VILLE FORTE

TARIF: 2€ LA SEMAINE



STAGE SPORTIF

A LA DECOUVERTE DU SPORT EN S'AMUSANT!

DU 7 AU 11
AVRIL 2025

10h30-12h00

GRANDE SECTION / CP / CE1



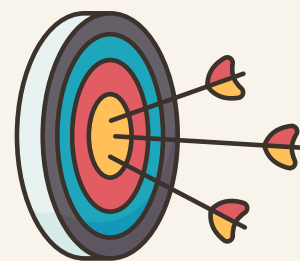
STADE
HUBERT
JOUANISSON

14h00-16h00

CE2/CM1/CM2



PROGRAMME*



DU LUNDI 7 AU VENDREDI 11 AVRIL 2025

TARIF: 2€ LA SEMAINE

Lundi 7 avril : athlétisme et footgolf

Mardi 8 avril : vélo et touch rugby

Mercredi 9 avril: jeux collectifs et athlétisme

Jeudi 10 avril : course d'orientation et basketball

Vendredi 11 avril : hockey et grands jeux

INSCRIPTION POUR LA SEMAINE

Par Mail : s.dupont@lequesnoy.fr (joindre impérativement la fiche d'inscription et l'attestation d'assurance en pièce jointe)

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée par mail



Pour le règlement, merci de mettre les deux euros dans une enveloppe au nom de votre enfant le premier jour du stage

Permanence en Mairie: Le Lundi 31 mars, et mardi 1er avril de 9h à 12h



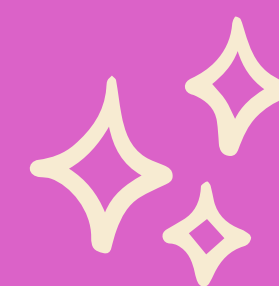
Lieu : Stade Hubert Jouanisson
Avenue Léo Lagrange - 59530 LE QUESNOY -

Prévoir une gourde avec son nom dessus



*Susceptible d'être modifié selon la météo





ENFANT

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE:

CLASSE :

ECOLE :



AUTORISATION

DROIT A L'IMAGE:

J'AUTORISE:

JE N'AUTORISE PAS

AUTORISATION DE SORTIE.

MON ENFANT EST AUTORISE A REPARTIR SEUL(E).

OUI

NON

PERSONNE AUTORISÉE

À REPRENDRE L'ENFANT

.....

.....



FAMILLE

RESPONSABLE DE L'ENFANT

.....

.....

ADRESSE POSTALE

.....

.....

N° DE SECURITE SOCIALE

.....

NUMERO DE TELEPHONE

.....

.....

ADRESSE MAIL

.....

MUTUELLE :.....



**EN SOUMETTANT CE FORMULAIRE, J ACCEPTE QUE LES
INFORMATIONS SAISIES SOIENT EXPLOITEES DANS LE CADRE DE
CE STAGE SPORTIF**

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Le stage est réservé aux enfants de Le Quesnoy ou scolarisés dans les écoles de Le Quesnoy
- Si les parents ne sont pas joignables, l'organisateur a l'autorisation de prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident
- L'enfant doit être amené et confié aux animateurs présents à l'entrée du stade
- Les enfants ne sont plus sous la responsabilité des animateurs lorsque le créneau horaire est terminé
- Un mauvais comportement, ou dégradation du matériel, peut entraîner une exclusion du stage
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou dommage causé aux objets personnels
- L'inscription ne prend effet qu'après réception d'une attestation d'assurance pour les activités extra-scolaires et de la participation de 2€

DATE.....SIGNATURE PRECEDEE DE LA MENTION "LU ET APPROUVE"